

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 6 novembre 2008**

Membres présents :

Collège A : Messieurs Guerra, Lochegnies, Piechowiak, Vrancken

Collège B : Madame Derviaux, Messieurs Benameur, Delot, Valein

Collège AITOSS : Mesdames Charles, Renard, Monsieur Lerable

Collège Etudiants : Messieurs Prévost, Thomas

Collège des personnalités extérieures : Mesdames Houssier, Lancelle

Membres de Droit : Mesdames Blanchard, Brutel, Grislin, Guillaume, Laudati, Petitjean, Messieurs Bouchart, Courtois, Debernard, Dewally, Goutin, Léger, Ouafouh, Ratli, Raviart

Membres excusés : Mesdames Boulekbache, Leriche, Mairesse, Truffert, Messieurs Assaad, Champagne, Desmarez, Di Pompeo, Goichot, Hamroun, Jenot, Lobry, Morel, Sagar

Pouvoirs :

Monsieur Assaad à Monsieur Lochegnies
Mademoiselle Leriche à Monsieur Vrancken
Monsieur Champagne à Monsieur Piechowiak
Monsieur Jenot à Madame Derviaux
Madame Thilliez à Monsieur Delot
Mademoiselle Bruss à Monsieur Thomas
Mademoiselle Laihem à Monsieur Prévost
Monsieur Desmarez à Madame Houssier
Monsieur Lobry à Madame Lancelle
Monsieur Morel à Madame Lancelle

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Le compte rendu du 26 juin 2008 est voté à l'unanimité moins une abstention
- 2) Le Président du Conseil d'Administration est élu à l'unanimité
- 3) Les Responsables Pédagogiques, les Présidents de Jury, les Responsables de stages sont approuvés à l'unanimité
- 4) La caution de 15 euros pour les badges d'accès aux salles informatiques est votée à l'unanimité
- 5) Les DBM sont votées à l'unanimité
- 6) La convention CCI est approuvée à l'unanimité

Ouverture de la session : 14 heures 40

1. Compte- rendu du Conseil d'Administration du 26/06/2008 :

Monsieur Ourak mentionne la rectification de quelques erreurs et précise que Monsieur Semet est bien muté à l'Ecole Centrale.

Monsieur Valein est désigné comme prochain rapporteur du compte-rendu.

Le compte-rendu est voté à l'unanimité moins une abstention.

2. Informations générales :

- Monsieur Ourak présente les nouveaux enseignants en poste à l'ISTV pour la rentrée 2008/2009 :

Monsieur Djemai Mohamed (Professeur) sur le support de Monsieur Malvache

Monsieur Deserto Mickael (MCF sur le support de poste de Madame Bennani)

Madame Petit Karine (PRCE) remplace Madame Ethuin

Madame Beany Sandra (PRCE) remplace Madame Marescaux

Monsieur Krawiec Jean-Philippe (PRCE) sur un support de PRAG obtenu par redéploiement

- Départ en retraite :

Monsieur Barre Raymond (Professeur) : en septembre 2009

- Délégations :

Monsieur Tahon Christian (délégation UVHC)

Monsieur Sodaigui Bouchaïb(délégation CNRS)

- Nouvelle réglementation concernant les PAST :

Monsieur Ourak informe que conformément au Conseil d'Administration de l'UVHC, les PAST seront renouvelés pour un an. Chaque PAST doit fournir un rapport d'activités dans lequel il mentionne ses activités d'enseignement et de recherche au sein de l'université. Le service du PAST correspond à la moitié du service d'un enseignant chercheur.

- Recrutement des vacataires :

Les dossiers verts et jaunes nécessaires pour le recrutement d'enseignants vacataires devront être signés au préalable avant de débiter les heures d'enseignements. Il s'agit d'un contrat et le vacataire ne peut commencer à enseigner avant la signature de ce contrat, ne serait ce que pour s'assurer qu'il remplit bien les conditions pour être employé. Monsieur Ourak rappelle que tout retard de réception de dossiers engendre un retard de paiement.

- Monsieur Ourak commente le document de synthèse de la nouvelle procédure de recrutement des enseignants chercheurs. Les nouvelles missions de l'enseignant chercheur vont paraître dans le décret de février 2009.

A partir de 2009, il n'y aura plus de second tour. Le nombre de postes ouverts au concours sera fixé par le Ministère. Deux types de sessions peuvent être mises en place : la session synchronisée et la session au fil de l'eau (recrutement tout au long de l'année).

Monsieur Ourak informe que pour 2009, les postes vacants seront déclarés en janvier pour un recrutement en septembre. Les candidatures seront gérées via le serveur Galaxie. Il n'y a plus de CSE mais un comité de sélection qui se prononcera avant le passage au Conseil Scientifique et au Conseil d'administration de l'Etablissement.

Pour information, aucune création de poste n'est prévue.

- Monsieur Ourak informe le Conseil de la réussite au concours de Technicien de Catherine Empisse qui est affectée à Saint Quentin.

Monsieur Ourak explique qu'il a saisi Mme Mairesse de la situation et que tout serait tenté pour faire revenir Mademoiselle Empisse.

Monsieur Valein regrette que des négociations n'aient pas pu avoir lieu avant car il estime que Catherine Empisse est une personne clé, notamment pour Apogée.

Monsieur Ourak informe que le concours pour le poste d'IGE Informatique est infructueux.

- L'ouverture de nouvelles formations par apprentissage pour la rentrée 2008/2009 :

Le Master Ingénierie Mécanique, la Licence Professionnelle Economie de la Construction.

Une demande d'extension a été demandée en Agro – Alimentation pour 2009-2010 ainsi que l'ouverture d'une licence 3 Ingénierie Mécanique

- Les effectifs :

Pour la rentrée 2008/2009 : l'ISTV compte 1873 étudiants (3 étudiants de moins que l'année dernière). Monsieur Ourak rappelle que pour l'instant ces effectifs sont provisoires.

- Monsieur Ourak fait une synthèse de l'audit qui a eu lieu à l'UVHC cet été. Il informe que les résultats de cet audit sont disponibles sur l'ENT.

L'élargissement des compétences de l'établissement a été voté au Conseil d'Administration de l'UVHC et rentrera en vigueur en janvier 2010 si le Ministère l'accepte, sauf pour l'immobilier. Un redéploiement interne sera opéré et des nouveaux postes seront créés pour assurer ces nouvelles responsabilités.

3. Election du Président du Conseil d'administration de l'ISTV :

Monsieur Ourak rappelle que le Président est renouvelé tous les 3 ans. Suite à la LRU et à la modification des statuts de l'université, les statuts de l'ISTV devront être revus en 2009.

Madame Lancelle est élue Présidente du Conseil d'Administration de l'ISTV à l'unanimité.

4. Les Responsables Pédagogiques, les Responsables de Stages et les Présidents de Jurys :

Quelques modifications sont à apporter :

- responsable des stages IRCOMS : Martine Charles

Le C2I figure à titre informatif. En effet, il est précisé que ce dispositif ne dépend pas de l'ISTV mais relève de l'Université.

Monsieur Raviart suggère que le CCI n'apparaisse pas dans la mention STIREA mais plutôt de façon transversale pour les mentions audio, math et SPI.

Monsieur Thomas rappelle de nouveau des problèmes d'affichage au niveau des jurys.

Les responsabilités sont votées à l'unanimité

5. L'Offre de formation 2010/2013 :

Monsieur Ourak prie les membres du Conseil d'administration de l'excuser de ne pas les avoir consultés préalablement à l'envoi du projet au Ministère mais les délais imposés ne le permettaient pas. Il présente les deux nouveaux schémas de formation envisagés pour la Licence et le Master.

Monsieur Valein demande si la mise en œuvre de la nouvelle Offre de Formation se fera progressivement ou non.

Monsieur Ourak répond que la question a effectivement été posée sans être tranchée. Le mieux serait certainement d'avoir une phase transitoire rapide avant un basculement total.

Il ajoute que désormais il n'y aura qu'un Master incluant les orientations « recherche » et « professionnelles ». La différence se fera au niveau des modules choisis.

L'AERES procédera à l'évaluation des composantes à compter de janvier. Il convient de se préparer à cette évaluation au moyen des fiches d'auto évaluation qui avaient été communiquées.

Monsieur Raviart demande si l'ISTV a des informations sur la Masterisation des enseignements.

Madame Follet explique que l'ISTV se positionne sur les Masters qui vont encadrer les professorats des Ecoles, les CAPES de Mathématiques et de Sciences Physiques.

Monsieur Ourak ajoute qu'il faut concevoir un Master pour que l'étudiant, même s'il ne réussit pas le concours, puisse quand même faire valoir l'obtention d'un diplôme de Master.

Monsieur Sénéchal informe le Conseil que les maquettes définitives devront être déposées avant le 31 décembre et vont générer des modifications sur les maquettes remontées le 15 octobre. Actuellement, la forme est en cours de définition. Les CAPES existants devront être reconduits. Une spécialité de préparation aux concours du second degré devrait être cohabilitée.

6. Réglemens des examens :

Règlement des licences :

Madame Follet présente le même document que l'année passée. Les avenants sont en possession des membres du Conseil comme les étudiants l'avaient souhaité l'année dernière.

Monsieur Prévost soulève un problème dans l'article 4 : Il demande d'ajouter « soit par un contrôle continu *et régulier...* »

Dans l'article 10 : il demande de remplacer le terme « sur sa demande » par « systématiquement ».

Dans l'article 13, pour les délais d'affichage des examens, Monsieur Prévost demande qu'un délai minimum d'affichage pour les épreuves.

Monsieur Sénéchal rappelle que les règlements d'examens des composantes doivent être similaires au règlement de l'UVHC. Il est indiqué que l'affichage se fait 15 jours avant les dates des épreuves.

Monsieur Ourak accorde qu'au niveau de l'organisation des jurys, l'ISTV n'est pas encore complètement performant. Il rappelle que tout enseignant se doit d'être présent dans les jurys.

Monsieur Prévost constate qu'il n'y a pas assez d'uniformisation dans les modalités de calcul des examens du semestre 1 et du semestre 6.

Mesdames Follet et Derviaux expliquent qu'il existe plusieurs types d'examens et que cela inclut des différences (TP ou non, contrôle continu ou non).

Monsieur Sénéchal rappelle que tout règlement modifié en cours de contrat doit être soumis au CEVU puis au CA de l'établissement pour accord, et doit remonter ensuite au Ministère.

Madame Follet remarque que ce même règlement avait été joint à l'offre de formation de 2006.

Monsieur Sénéchal demande pourquoi le règlement est soumis cette année au CA de l'ISTV.

Monsieur Ourak explique qu'il est présenté chaque année aux membres du C.A. et aux étudiants pour information. Les modalités de contrôle de connaissances sont identiques aux modalités envoyées au ministère avec l'Offre de Formation.

Monsieur Sénéchal s'interroge sur la diversité des alternatives d'évaluation des étudiants liées aux différents parcours existants au sein d'un même diplôme. Il rappelle qu'il n'y a qu'un jury par diplôme et non un jury par parcours.

Règlement des Master :

Monsieur Ourak revient sur la question de la langue étrangère en souhaitant que ce problème soit tranché.

Madame Petitjean suggère une modification dans l'article 10 : elle souhaiterait que la phrase : « Cette aptitude est évaluée... la langue suivie » soit retirée. Une modification est à apporter : remplacer « langue anglaise » par « langue étrangère ».

L'alternative suivante est proposée :

Soit la règle est conservée et dans ce cas les enseignants d'anglais ne doivent plus subir de pression, soit l'obligation de valider la maîtrise d'une langue étrangère est supprimée.

Messieurs Lochegnies et Prévost estiment que le niveau d'exigence n'est pas très élevé ; il paraît difficile de ne pas obtenir la moyenne.

Monsieur Sénéchal rappelle que le décret fixant les conditions d'obtention du Master exige la maîtrise d'une langue vivante étrangère pour valider le diplôme. Les autres universités appliquent peut être différemment le texte. On ne peut prendre une décision contraire à la réglementation. On ne peut que préciser la façon de la mettre en œuvre.

7. Réglementation de l'accès individuel des étudiants aux salles de TP :

Monsieur Ourak rappelle qu'un badge est remis en début d'année à chaque étudiant contre un chèque de caution. Pour se conformer aux règles comptables et à de nouvelles formes de gestion, le tarif de la caution doit être approuvé au Conseil d'Administration Les chèques

seront encaissés et lors de la restitution du badge, un virement bancaire sera effectué à chaque étudiant. Une caution de 15 euros est proposée.

Le tarif de la caution est voté à l'unanimité

8. Les D.B.M. :

Monsieur Ourak commente les DBM de rattachement :

- Une première DBM de 45 000 euros provient d'un supplément de la Taxe d'Apprentissage (votée au budget initial 2008).
- Une seconde DBM s'élève à 109 482 euros et concerne le complément du Plan Pluri-annuel d'Investissement. Chaque année, une part représentant 30% de la somme prévue est inscrite au budget initial. Les 70 % restants sont alloués en cours d'année lors de la Commission d'Investissement.
- Une troisième DBM de 35 000 euros correspond aux subventions attribuées dans le cadre de projets d'établissement : 13 400 euros pour le CLES et 21 600 pour le C2I.
- Une dernière DBM concerne la Formation par Apprentissage : 31 465 euros octroyés par FORMASUP pour la mise en place des nouvelles formations.

Les DBM sont approuvées à l'unanimité.

9. La convention CCI :

Monsieur Ourak présente la nouvelle convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes concernant le Master 2 IRCOMS pour l'année 2008/2009 et 2009/2010. Le changement proposé porte surtout sur le calendrier. En effet, il était prévu dans la première convention une période d'essai de deux ans à l'issue de laquelle la convention serait renouvelée tacitement. Etant donné d'une part que la convention n'a pas eu l'occasion d'être mise en œuvre en 2007/2008 et d'autre part que la nouvelle offre de formation viendra modifier le contenu de l'accord, il est proposé de modifier cette période d'essai qui portera sur 2009/2009 et 2009/2010.

Monsieur Sénéchal souhaite que cette convention soit présentée à la fois au CEVU et au CA de l'UVHC.

Monsieur Prévost demande que les annexes de l'article 3 soient également fournies au CEVU.

La convention est votée à l'unanimité.

10. Questions diverses :

Monsieur Prévost fait part du manque de présence des enseignants ISTV au forum DEMO.

Mademoiselle Laudati soulève le problème des cours de sport prévus le vendredi et non le jeudi alors que des cours optionnels sont organisés. Elle déplore le manque de coordination.

Monsieur Ourak explique pourquoi certains modules ont été programmés le jeudi après midi. Certains industriels ne sont pas toujours disponibles d'autres jours.

Monsieur Prévost évoque la très faible participation des étudiants aux bourses de mobilité.

Mademoiselle Laudati demande s'il est encore possible d'intégrer le programme « démocratisation ».

Monsieur Dewally répond que les possibilités d'accueil sont atteintes, et que les délais sont dépassés.

La question de la propreté des bâtiments est également abordée : les bâtiments sont de plus en plus sales, ce qui nuit à l'image d'ensemble de l'Institut.

Monsieur Ourak répond qu'effectivement il y a moins de personnel affecté à l'entretien en raison de l'échéance des Contrats Aidés, qui ne sont plus renouvelés.

Monsieur Thomas demande l'autorisation de recueillir les annales des sujets d'examens par la corpo.

Monsieur Ourak donne un accord de principe mais s'engage à informer préalablement les collègues enseignants.

Sur la question du parking à vélo, Monsieur Prévost explique qu'il a été chargé en tant que vice-président étudiant de déterminer les endroits les plus indiqués pour les installer.

Mademoiselle Laudati informe de la présence d'un SDF dans le bâtiment ISTV 3.

Clôture de la séance : 19 heures.

Professeur M. OURAK,
Directeur de l'ISTV

Monsieur JL VALEIN,
Rapporteur de séance